canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUGE D'INSTRUCTION
DE L'ARRONDISSEMENT DE
LAUSANNE

Ch. de Couvaloup 6
1014 Lausanne

PROCES-VERBAL D'AUDITION

Audience du 16 juillet 2009 à 15h00 à OJIC

Est entendu : **HAMDI Fethi**, né le 07.01.1967, magasinier, domicilié rue du Parc 15, 1950 Sion

qui déclare :

Vous m'informez que vous procédez, en qualité de greffier, à mon audition sur ordre du juge. Je ne demande pas à être entendu par ce magistrat personnellement :

Je prends note que je suis entendu en qualité de témoin dans le cadre de l'enquête instruite contre Hans ALTHAUS et André ROCHAT sur plainte de Béchir SEBEI. Vous m'avez donné connaissance des dispositions légales relatives au témoignage et au faux témoignage. Je sais que je dois dire la vérité.

Pour vous répondre, lors de l'accident de chantier survenu à l'av. de France n°1, je travaillais en qualité de peintre pour M. SEBEI. J'ai travaillé au total 8 jours pour ce dernier. J'ai voulu continuer le chantier après l'accident mais il y a eu des problèmes notamment d'argent. Surtout je n'étais pas qualifié pour gérer ce chantier. Les 8 jours que j'ai travaillé pour M. SEBEI, je les ai passés sur le chantier de l'av. de France. Sur ce chantier je devais m'occuper de la peinture pendant que M. SEBEI installait des séparations pour des salles de bain. J'effectuais également divers transports de matériel que j'achetais chez GETAZ ROMAND.

Pour vous répondre, je me suis effectivement rendu dans la pièce où M. SEBEI a eu son accident le matin en question. Personnellement, je ne travaillais pas dans cette pièce mais dans une autre qui se situait à côté. Il me semble que c'était une chambre. M. SEBEI avait 2 ou 3 ouvriers en plus de moi-même sur le chantier. Ces derniers devaient aider M. SEBEI à monter les séparations. Ces ouvriers sont arrivés sur le chantier avant moi. Je ne les connaissais pas vraiment. Je sais juste qu'il y avait un algérien.

Il est exact que les pièces où l'on devait travailler étaient très sombres. M. SEBEI installait un projecteur à chaque fois qu'on changeait de pièce. Je ne

peux pas vous dire si lorsque j'ai passé dans la pièce où M. SEBEI est tombé s'il y avait déjà un projecteur.

Lorsque je suis allé dans cette pièce c'était pour chercher des outils. Personne ne m'avait dit que c'était dangereux. Je ne peux pas vous dire si les autres employés de M. SEBEI ont travaillé dans cette pièce avant l'accident. Je ne les ai personnellement en tout cas pas vus.

Vous me demandez comment était le sol dans la pièce. C'est difficile de vous répondre car il y avait des bouts où il y avait du carrelage et à d'autres endroits ce dernier avait été retiré, il y avait des outils partout. Il fallait faire attention où l'on marchait. Pour vous répondre je n'ai pas vu de panneaux de coffrage au sol.

Vous me donnez connaissance des lignes 19 à 23 du procès-verbal d'audition de M. Manuel DA CUNHA du 25.05.2009. Personne ne m'a tenu de tels propos. Si cela avait été le cas, je serais parti travailler ailleurs car ma vie était en danger.

Je n'ai personnellement pas enlevé de panneaux de coffrage qui étaient au sol dans la pièce où M. SEBEI est tombé. Je n'ai pas vu non plus les autres ouvriers de M. SEBEI ou d'une autre entreprise enlever des panneaux de coffrage. M. SEBEI ne m'avait pas donné l'ordre de le faire. Vous m'informez que selon le rapport de l'agent NICOLIN (P. 5 du dossier) M. DA CUNHA a déclaré que j'avais enlevé avec M. METREF des planches en bois au 2ème étage pour faciliter le travail. C'est faux. Mon travail consistait uniquement à préparer des murs pour les peindre. Au moment des faits, j'étais dans une autre pièce et je préparais donc des murs en leur appliquant un lissage afin de pouvoir ensuite les peindre.

Lorsque l'accident s'est déroulé, je n'ai pas remarqué tout de suite ce qui s'est passé. Il est vrai qu'il y avait un peu du bruit et de l'agitation mais j'ai su que 15 minutes après les faits que M. SEBEI était tombé. Je me suis immédiatement rendu au CHUV pour avoir des nouvelles de mon patron. Je suis ensuite allé chez sa femme pour l'avertir. Je l'ai emmenée au CHUV. Il est vrai qu'avec l'Algérien nous avons un peu paniqué. Ce dernier arrêtait pas de dire que M. SEBEI était mort et qu'il y avait plein de sang. Je n'ai pas eu peur de la police.

Je tiens à dire que je trouve qu'il y avait des difficultés sur ce chantier. En effet, plusieurs maîtres d'état se marchaient dessus dans la même pièce. Je trouve que le chantier était mal organisé. Mme HUGONNET donnait des ordres à 08h00 du matin. Les ouvriers travaillaient selon ses directives puis un autre monsieur dont je ne connais pas le nom venait vers 11h00 et disait complétement l'inverse.

Je n'ai rien d'autre à déclarer.

La greffière : La secrétaire : Lu et confirmé :